

## Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'asbl FVWB du JEUDI 25 Avril 2019 à BEEZ

Présents :

**Président** : Olivier Dulon

**Administrateurs** : F. Fossepre, E. Davaux, P. Schmets, D. Van Daele, F. Vandembenden, AM Habets, D. Reterre

### ***1. Rapport du jury pour l'audition des candidats au poste de Directeur Technique***

Le jury composé dans le cadre de la constitution d'une réserve de recrutement d'un directeur technique a remis ses conclusions par l'intermédiaire de Dominique Reterre dont les propos ont été appuyés par les deux autres membres du jury présents au Conseil d'administration.

Tous les candidats ont été rencontrés par le jury et ont eu l'occasion de pouvoir se présenter et expliquer la façon dont ils voyaient la fonction de DT. Le jury a également eu la possibilité de poser une série de questions à chacun.

A l'issue des rencontres, un candidat a été retenu par le jury à l'unanimité. La décision a été prise sur base des éléments demandés lors de l'appel à candidature: leadership, connaissances et expérience en gestion d'équipe, connaissances linguistiques, disponibilité, indépendance, capacité d'organisation, expérience du haut niveau, relais en Belgique et à l'étranger, projet/vision,....

### ***2. Désignation du Directeur Technique***

Vote fait par bulletin secret.

Décision prise à l'unanimité de désigner Monsieur VLEMINCKX Herman comme futur Directeur Technique de la FVWB .

Contact sera pris avec lui dans les prochains jours afin de fixer les modalités de son engagement comme Directeur Technique de la FVWB.

### ***3. Litige concernant le club de WALHAIN.***

Ce club doit évoluer en ligue B Messieurs lors de la prochaine saison.

Suite à des problèmes d'effectif, le club de WALHAIN demande pour descendre au niveau National 2 de la FVWB. Des compléments d'information sont demandés à VB au sujet d'une demande de forfait général faite par le club à la limite du délai prévu.

Si le forfait général est accepté, l'équipe sera reprise en N2.

Dans le cas contraire, cette équipe disparaît comme prévu dans le règlement.

#### 4. Centres de développement pour la prochaine saison.

Demandes reçues : Axis Guibertin, Waremmes et Mortroux Thimister V.C , Esneux pour les Messieurs.

Modal Charleroi pour les Dames.

Sont reconnus comme Centre de développement pour la saison 2019-2020

Axis Guibertin, Waremmes, Mortroux Thimister VC , Modal Charleroi.

Refus pour le club d'Esneux : ne remplit pas toutes les conditions requises.

**5. L'utilisation de la feuille électronique et du programme Volley Spike** est confirmée pour toutes les équipes évoluant dans les championnats FVWB et ce dès le début de la saison.

Pour les entités, la décision appartient à chaque comité.

Aucun défraiement ne sera facturé cette saison pour l'utilisation de la licence vu l'investissement que devront faire les clubs pour l'achat des tablettes.

A partir de la saison 2020-2021, le prix demandé sera de 15 € par saison et par équipe.

#### 6. Divers

- Suite à des malversations et abus de certains administrateurs de l'Asbl qui gère le club d'EREZEE, une rencontre a eu lieu avec les différents représentants (entité du Luxembourg, FVWB, centre sportif et la RCA communale) afin de faire le point sur la situation de ce club.

Le CA décide de se joindre à la citation de la commune qui va déposer une plainte contre les responsables de l'ASBL qui gérait le club.

- La question de savoir si les mails envoyés par Marc CLOES doivent être considérés comme des mails officiels ?

Les mails transmis ( News letter) sont des annonces de formation et donc pas un courrier officiel de la fédération.

Fin de la réunion à 22 H 30.

A.M HABETS

Secrétaire FVWB